COMMUNIQUE DE PRESSE

AXESS RESTE MOBILISEE ET POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ETENDUE

Paris, le 9 novembre 2026 – **La construction d'une convention collective unique étendue (CCUE) demeure un objectif pour AXESS. Si les travaux relatifs à la classification et à la rémunération sont suspendus dans l'attente des financements nécessaires, l'engagement des employeurs du secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social reste entier.**

AXESS réaffirme sa détermination à construire une convention collective unique étendue (CCUE), à la hauteur des enjeux d'attractivité des métiers, de reconnaissance des professionnels et d'avenir du secteur.

Les motions adoptées en Assemblées générales de la FEHAP et de Nexem ont acté la nécessité de suspendre les travaux relatifs à la CCUE. **Cette suspension ne signifie ni l'abandon de la CCUE ni la remise en cause de l'ambition portée par AXESS.** Elle doit permettre aux employeurs de retravailler le projet de classification et de rémunération et de faire l'inventaire des conditions indispensables à la reprise des négociations, au premier rang desquelles figure la sécurisation des financements nécessaires.

Une dynamique de négociation qui se poursuit au niveau de la BASS

Dans l'intervalle, AXESS entend maintenir le dialogue social et faire avancer les sujets qui peuvent l'être à l'échelle de la branche. Les négociations en commission mixte paritaire (CMP) reprendront à compter du 8 décembre. Elles porteront sur des thématiques relevant du niveau de la branche étendue, distinctes des travaux relatifs à la CCUE et à sa classification-rémunération.

Plusieurs sujets sont ainsi concernés, notamment l'emploi des salariés expérimentés, la reconversion professionnelle et les contrats à durée indéterminée (CDI) de chantier.
Cette reprise des négociations s'inscrit dans une volonté de poursuivre les avancées possibles, tout en préparant les conditions d'une reprise des travaux sur la CCUE.

Pour AXESS, la construction d'une CCUE reste un enjeu majeur pour l'avenir du secteur privé non lucratif. Elle doit contribuer à renforcer l'attractivité des métiers et à reconnaître l'engagement des professionnels.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehap.fr

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehap.fr